

# *Le Conseil scientifique du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage*

*créé par la décision du 12 février 2019 (NOR : TREL1901714S)*

Lyon, le 2 Janvier 2020

## **Avis du Conseil Scientifique "Loup et activités d'élevage" au sujet du projet de révision de la méthode de suivi des loups en France présenté par l'ONCFS en partenariat avec le CNRS**

Les moyens humains et financiers nécessaires au suivi de la population de loups deviennent inadaptés aux besoins associés à la gestion d'une espèce en croissance numérique et spatiale. La conséquence est une incertitude croissante associée à la métrique numérique (les effectifs de loups) utilisée actuellement, qui entraîne des difficultés dans la prise de décision. Enfin, les effectifs ne sont que le résultat visible du fonctionnement des populations, les mécanismes à l'origine des variations dans la dynamique des populations tels que survie et reproduction restant peu connus.

De plus, en se référant à l'objectif du plan national Loup & activités pastorales (« réduire les dommages aux troupeaux et rendre compatibles les activités pastorales avec la présence d'une population viable de loup sur le long terme »), le Conseil Scientifique (CS) a précédemment précisé dans un avis sur l'estimation du quota annuel de prélèvements supportable par la population de loup qu'il fallait que « les prélèvements dérogatoires soient découplés de l'effectif total ... soient un outil parmi d'autres de la gestion adaptative ... que cette gestion adaptative soit préférentiellement focalisée sur les dommages aux troupeaux domestiques ».

Aussi, il apparaît nécessaire aux experts du CS de reformuler la question de la saisine qui vise seulement l'estimation du nombre de loups sur le territoire et la fixation du nombre pouvant être prélevé annuellement. Cette question deviendrait :

"La révision de la méthode de suivi permettra-t-elle d'estimer de façon suffisamment réactive et fiable l'évolution des effectifs de loups et de leur répartition géographique ? Permettra-t-elle d'évaluer l'effet des mesures de gestion appliquées (et ainsi alimenter la gestion adaptative de l'espèce) ?"

Sur la base d'une revue de la littérature sur les différentes méthodes de suivis des grands carnivores dans le monde, d'une expérience sur les différentes métriques candidates, et sur une étude coût-bénéfice, l'ONCFS en collaboration avec le CNRS propose de passer à une métrique spatiale (la répartition de loups), répondant ainsi à l'action 4.1 du PNA.

La métrique spatiale apparaît comme le meilleur compromis logistique et financier permettant de i) détecter des changements de l'état de la population suite à des actions de gestion, ii) prendre en

compte la détection imparfaite de l'espèce, iii) faire un suivi à long terme et à large échelle spatiale et iv) déployer une approche adaptative de la gestion de l'espèce.

Grâce à la métrique spatiale, il serait possible de renseigner l'état démographique de la population et donc son fonctionnement à l'échelle du territoire national. Cette métrique spatiale peut être obtenue grâce au réseau de près de 4000 correspondants déjà en place. Les informations issues de cette métrique permettraient de distinguer les fronts de colonisation et les zones d'installation pérenne, où les modalités de gestion sont radicalement différentes. Des pays voisins comme l'Italie et l'Espagne explorent actuellement l'utilisation d'une métrique spatiale similaire à la proposition de l'ONCFS, ouvrant la perspective d'une coordination transfrontalière accrue dans le suivi et la gestion.

Sous réserve d'une transition satisfaisante d'une métrique à l'autre, la métrique spatiale facilitera une gestion adaptative avec pour objectif la réduction des conflits.

Le Conseil Scientifique émet ainsi un avis favorable sur le projet.

Pierre TABERLET  
Président du Conseil Scientifique

